
Adresse des administrateurs du district de Charolles qui témoignent de l'esprit républicain de leurs citoyens et annoncent le succès dans la production de salpêtre, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Charolles qui témoignent de l'esprit républicain de leurs citoyens et annoncent le succès dans la production de salpêtre, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 20-21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28817_t1_0020_0000_15

Fichier pdf généré le 30/01/2023

l'a engagée d'exprimer aux représentants du peuple la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour l'envoi que la Convention a bien voulu leur faire des gravures de Marat et Lepeletier; ils les ont mises en place des images que depuis longtemps ils avoient ou brisées ou livrées aux flammes; à l'adresse de cette société sont joints le discours qu'a prononcé le jeune orateur de cette députation et trois couplets qu'il a chantés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Brest, 16 vent. II] (2).

« Président,

Avant-hier une députation d'écoliers est venue à notre séance. Le jeune orateur, laissant à part cette timidité si ordinaire à l'enfance, n'a suivi que l'impulsion de son cœur. Avec cette vérité bien sentie, et du ton le plus intéressant, il nous a prononcé le discours dont ci-joint copie. Ensuite il a chanté trois couplets que nous joignons également au discours.

Puissent tous les instituteurs suivre l'exemple de celui de nos jeunes compatriotes; et n'inculquer à leurs élèves, pour dogme religieux, que la morale sacrée de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

N. SOUVRY, BONAMY, FOUGERET (membres du C. de correspondance).

Les écoliers à la Sté popul. de Brest.

La Convention vient de nous faire un présent bien cher à notre cœur: ce sont les gravures des deux martyrs de la Liberté, Marat et Lepeletier, pour remplacer ces images du cagotisme que depuis longtemps nous avons ou brisées ou livrées aux flammes, c'est un pavillon national à la place d'une croix de fer, signe de fanatisme et d'esclavage et dont un décret républicain nous a délivré la vue; ce sont enfin les droits de l'homme, l'acte constitutionnel, des hymnes civiques, des récits de faits héroïques, au lieu de livres ridicules et inintelligibles, poison que le fanatisme mettait jadis entre les mains de la jeunesse.

Nous venons vous prier d'être près d'elle, les organes de notre reconnaissance. Dites lui que nous regardons ces présents comme les plus précieux que l'on puisse nous faire. Dites lui que nous travaillons avec ardeur sous les leçons d'un instituteur patriote, à mépriser les préjugés malheureux qui peut-être font encor gémir nos pères. Dites lui que nos cœurs brûlent du plus pur patriotisme. Dites lui enfin que vous avez vu des jeunes gens élevés dans le maquis des préjugés, jurer dans le sein de cette Société une haine éternelle aux tyrans et aux prêtres.

Permettez nous encor de chanter trois couplets en mémoire de ces trois bienfaits ».

(AIR DES VISITANDINES)

Disparaissez, vaines images,
Fruits du cagotisme et d'erreur
Faites place à celles des sages

(1) P.V., XXXIV, 352.

(2) D XXXVIII, V, 66. Discours prononcé le 16 vent. II, et certifié conforme par Fougeret, Bonamy, N^{os} Souvry.

Qui du peuple ont fait le bonheur (bis)
Pour détester les rois, les traîtres
Pour chérir nos droits, notre état,
Contemplons Pelletier, Marat,
Et non des sottisiers de prêtres (bis)

Qu'est devenue la croix gothique
Qu'adoraient tous nos bons ayeux ?
Il est tombé ce signe antique
Il ne choquera plus nos yeux (bis)
A sa place on va voir paraître
L'étendard chéri des Français
Devant lui nos cœurs satisfaits
Vont jurer haine à tous les prêtres (bis)

Adieu psautiers et catéchisme,
Source de bêtise et d'erreurs.
C'est du bon républicanisme
Qu'il faut désormais à nos cœurs (bis)
Quand jadis nous voulions connaître
Les droits sacrés du citoyen
En avions-nous un bon moyen
En lisant des rêves de prêtres ? (bis).

38

Les membres composant le comité de surveillance de Bourbonne, département de la Haute-Marne annoncent qu'ils se sont fait un devoir sacré de veiller sans cesse à l'effet de consolider les bases de la République, et d'extirper tous les abus qui pourroient y porter atteinte.

« Continuez, disent-ils, vos glorieux travaux; restez inébranlables à votre poste jusqu'à la paix, soyez toujours inaccessibles à l'intrigue et aux complots. S'il en est encore parmi vous qui ne marchent pas fermement dans les sentiers de la révolution, faites en une justice éclatante ». Enfin, ils demandent que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par la Nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

39

Les administrateurs du district de Charolles écrivent que l'amour de la révolution rend aux vieillards l'énergie de la jeunesse; que le citoyen Méhu, aubergiste, âgé de 80 ans, s'occupe avec succès de l'extraction du salpêtre, et que ce respectable vieillard a déposé à l'administration les prémices de son travail.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Charolles, 25 vent. II] (3).

« Législateurs,

L'amour de la Révolution enfante des prodiges. L'enthousiasme de la liberté rend aux vieillards toute l'énergie de la jeunesse. Le citoyen Méhu, aubergiste à Charolles, âgé de 80 ans, homme d'un civisme et d'une probité

(1) P.V., XXXIV, 352. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); Rép., n^o 110.

(2) P.V., XXXIV, 353. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1037, p. 25.

reconnue s'occupe avec succès de l'extraction du salpêtre et de sa fabrication, déjà ce respectable vieillard a déposé à l'administration les prémices de son travail. Affranchir la Patrie en foudroyant les tyrans ; tel est le vœu de ce brave républicain avant de terminer sa carrière. S. et F. ».

BOUSSIN, BONNY, DAIGAUD, GAYET (*v.-présid.*),
LAUMIER, J. PERRIN (*adm'*), SAULNIER
(*secrét.*). [un mot illisible].

40

Le citoyen Alexandre Chaigneau, domicilié dans la commune d'Angely-Boutonne, département de la Charente-Inférieure, envoie la quittance d'une somme de 208 liv. 8 s., pour laquelle il est compris dans l'emprunt forcé; il prie la Convention de vouloir bien l'accepter : c'est pour moi, dit-il, une douce satisfaction de la sacrifier à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

41

La société populaire de Châteaulin (2) applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises, l'invite à rester à son poste, et demande le changement de son nom, en celui de Montagne-sur-Aulne.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

42

La société populaire de Clermont-Oise voue à la mort les auteurs des derniers complots, adhère à toutes les mesures que la Convention a prises contre eux, l'invite à rester à son poste, jure de se rallier autour d'elle et de périr plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République : à cette adresse est joint l'état des dons que cette commune a faits pour les défenseurs de la patrie; ils consistent en 62 chemises, 25 paires de souliers, 1,466 liv. 10 s. en assignats et 14 liv. 8 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Clermont-Oise, s. d.] (5).

La Société populaire et révolutionnaire de Clermont-Oise, pénétrée du plus vif enthousiasme applaudit à vos immortels travaux. Déjà votre juste et inébranlable fermeté a plusieurs fois sauvé la patrie; déjà le gouvernement Révo-

(1) P.V., XXXIV, 353. Mention dans *J. Sablier*, n° 1234; Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(2) Et non Châteauneuf.

(3) P.V., XXXIV, 353. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); *Rép.*, n° 110.

(4) P.V., XXXIV, 353. *J. Sablier*, n° 1234; Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl^t); *Rép.*, n° 110.

(5) C 297, pl. 1020, p. 36.

lutionnaire, la terreur des despotes et des traîtres, voit échouer chaque jour leurs projets liberticides.

Un nouveau bienfait vous donne de nouveaux droits à notre reconnaissance : vous venez d'effacer du dictionnaire des hommes libres ces mots odieux d'esclave et d'esclavage que les tyrans seuls doivent connoître. Votre sublime décret qui défend à l'homme d'outrager plus longtemps l'humanité rendra la moitié du globe à la liberté.

La Société populaire a porté la lumière dans les campagnes, la philosophie en a pour jamais bani le fanatisme. Toutes ces fétiches autrefois si révéérées sont disparues. Les temples, dédiés à la raison et à la vérité ne retentissent plus que d'utiles instructions et de chants patriotiques.

C'est dans notre temple que nos âmes viennent d'éprouver la plus vive émotion par la présence d'un de vos collègues le vertueux André Dumont. Son discours sublime, prononcé au milieu d'un peuple immense, a pénétré nos cœurs et y demeurera gravé à côté de vos loix. Il vous dira sans doute qu'il nous a trouvés ce que nous sommes, ce que nous fumes toujours : d'ardents amis de la liberté, que nous jurons de défendre. La patrie vous l'ordonne : terrassez jusqu'au dernier de ses ennemis et ne faites d'autre paix que celle qui cimentera notre bonheur et celui du genre humain ».

P.S. - La Société populaire vient d'apprendre qu'il avoit existé un complot affreux contre la représentation nationale, contre la Montagne. Elle a frémi au récit des horreurs méditées contre les plus ardents défenseurs de la République. Elle s'est à l'instant levée en masse et a juré la mort de tous les factieux, de tous les scélérats complices de cette trame abominable. Elle a juré de se rallier autour de la Convention nationale. Elle adhère à toutes les mesures prises, et à prendre contre la scélérate des conspirateurs. Et à verser son sang plutôt que de souffrir qu'il soit porté la plus légère atteinte à l'unité, à l'indivisibilité de la République.

NOEL (*présid.*), TULIVET (*secrét.*), TONDU (*secrét.*),
FIRON, FOURMENTIN (*secrét.*), TERRATE, BURGAUD.

[Etats des dons. 9 germ. II] (1).

En or, y compris une bague portant 5 petites pierres faibles et une idem de milieu : 1 m. 7 on. 2 gr.; En vermeil : 189 m. 3 on.; En argent : 518 m. 1 on. 6 gr.; En galons doré : 46 m. 3 on.; En galons d'argent : 7 m.; Etoffes or et argent : 47 m.; quelques pierres fausses ou de peu de valeur que nous ferons démonter, peser et classer sous notre surveillance.

Vérifié par les Commissaires génér^s de la Monnaie de Paris : MONYER, COMBRET, DURIGNY, SOLIGNAC.

43

« Graces au génie de la liberté, la patrie est encore une fois sauvée et la vertu a triomphé du crime, écrit le conseil-général de Commune-

(1) C 297, pl. 1020, p. 34.